

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-six, le trente et un mars,  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
25 mars 2023

Nombre de conseillers présents et représentés : 19  
Nombre de pouvoirs : 2

**Présents :** Madame MOINE Catherine, Monsieur CLEMENT Jean-Claude, Madame TALHI Yasmine, Monsieur MOINE Christian, Madame MICHAUD Amélie, Monsieur VEYRUNES Éric, Madame CALMELS Magali, Monsieur SIMON Mickaël, Madame CIMAROSTI Camille, Monsieur RINALDI Vincent, Madame BOYER Myriam, Monsieur RICO Philippe, Madame PICHARD Isabelle, Monsieur MARTINELLI Paolo, Madame CHEVALLET Régine, Monsieur LABROSSE Jean-Marc, Madame DEWILDE Lola, Monsieur BERNARD Xavier, Madame KONDZIELA Anna.

**Pouvoir :** Madame PICHARD Isabelle donne pouvoir à Monsieur SIMON Mickaël, Madame KONDZIELA Anna donne son pouvoir à Madame MOINE Catherine

*Secrétaire de séance : Madame TALHI Yasmine*

---

### **N°2026.016 Objet – Délibération portant sur l'élection des membres délégués au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211- 7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

**Vu** les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

**Vu** la note de synthèse ;

**Considérant** ce qui suit :

Le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres dont il convient de représenter deux membres délégués titulaires et quatre membre délégués suppléants aptes à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché.

Se sont proposés comme titulaires : Monsieur Paolo MARTINELLI et Monsieur Mickaël SIMON.  
Se sont proposés comme suppléants : Madame Amélie MICHAUD, Monsieur Philippe RICO, Monsieur Jean-Claude CLEMENT et Monsieur Éric VEYRUNES.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **DESIGNE** les nouveaux membres délégués titulaires et suppléants de la commune de Sergy au SIEA tel que susmentionnés.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 31 mars 2026

Le Maire, C. MOINE

